



CHIMIE ÉNERGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Le mariage pour tous fête ses 10 ans !

Après plusieurs mois de débats, de tensions très fortes et de contestations émaillés de violence, le 17 mai 2013, la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe était promulguée. Par cet acte, la France devenait le 9^e pays européen et le 14^e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel.

Après le Pacte Civil de Solidarité (PACS), autre révolution sociétale, en novembre 1999, cette loi, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés, ouvrait de nouveaux droits pour le mariage mais aussi l'adoption et la succession aux homosexuels. Elle renforçait l'égalité des droits sociaux et civiques entre les individus, quel que soit leur sexe et leurs choix de vie commune. Elle venait donc compléter un cadre juridique plus protecteur dans les domaines de la protection sociale, de la filiation et notamment en cas de décès de l'un des partenaires. En 2022, selon l'INSEE, 2,95 % des mariages et 5,5 % des Pacs entre personnes de même sexe ont été célébrés, nous sommes loin du raz de marée annoncé par les détracteurs.

Comme pour le PACS, le mariage pour tous a suscité l'opposition de certains groupes religieux ou parti politique et a exacerbé les conservatismes de tous bords considérant que le mariage était exclusivement réservé à l'union entre un homme et une femme. Il a généré et cristallisé d'énormes tensions dans la société française pendant de nombreux mois au travers de discours homophobes insupportables portés à l'époque par des responsables politiques, pour certains encore en responsabilités aujourd'hui. Malgré ces très nombreuses oppositions, le mariage pour tous est maintenant une réalité en France et il a permis à de nombreux couples homosexuels de se marier et de fonder une famille (l'adoption devient possible pour les couples de même sexe).

Dix après le mariage pour tous, il convient de rester extrêmement vigilant, si l'on s'en réfère à l'exemple de la Hongrie qui a récemment introduit dans sa constitution une clause définissant « l'institution du mariage comme l'union entre un homme et une femme » et ajoutant que « la mère est une femme, le père est un homme ». En 2021, elle a adopté une loi assimilant l'homosexualité à la pédophilie.

Le mariage des couples de même sexe est un sujet de société qui interroge intimement chacun d'entre nous. **Pour la FCE-CFDT**, il s'agit d'une importante avancée sociale, en matière d'égalité des droits, qu'ils soient sociaux, pour la retraite, fiscaux, pour les successions, familiaux, pour les enfants élevés par des couples homosexuels ; mais aussi en matière de devoirs et d'obligations. **La FCE-CFDT** est et reste favorable au mariage pour tous, une loi qui renforce l'égalité des droits sociaux et civiques entre les individus quel que soit leur sexe et leurs choix de vie commune.

